

SMITRED OUEST D'ARMOR | l'actualité des déchets du territoire



## VERS UN NOËL SANS DÉCHET

En cette période de fêtes qui s'annonce nous comptons encore plus sur vos bons gestes de tri.

Retrouvez en dernière page nos astuces pour limiter les erreurs de tri liées aux fêtes de fin d'année.

➕ d'infos sur [valorys.com](http://valorys.com)

**ÉDITO** Le mot du Président **RÉTROSPECTIVES** Estivales des R' - Rencontre avec la Fédération Nationale des Collectivités du Compostage - Campings **ACTUALITÉS** Biodéchets - Fusées de détresse - Nouvelles filières - Re-fashion **LES GESTES QUI COMPTENT... À NOËL** Je réduis - Je trie - Les consignes de tri





**Éric ROBERT**  
Président de Valorys

L'année 2022 touche à son terme et ce fut une nouvelle fois une année bien remplie moins impactée que 2020 et 2021 par la crise sanitaire.

Ainsi les Estivales des R' (animations sur le tri et le recyclage) ont pu reprendre à un rythme normal avec 30 dates réalisées sur les 2 mois d'été. Un été exceptionnel en termes d'ensoleillement et d'affluence sur nos animations.

Les rencontres et visites se sont succédées tout au long de l'année. Au-delà des 2 000 visiteurs du site (scolaires et habitants), nous avons accueilli Mme La Sous-Préfète, Léa POPLIN, en juillet qui a pu se rendre compte de l'intérêt de traiter les déchets du territoire localement.

Les 16 et 17 novembre, la Fédération Nationale des Collectivités du Compostage (FNCC) a tenu son assemblée générale sur le site de Valorys couplé d'une visite de l'Unité de Compostage des Ordures Ménagères de Pleumeur-Bodou et du site de Pluzunet.

2023 sera une année importante pour répondre à l'obligation réglementaire de proposer aux habitants et professionnels des solutions de valorisation des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Valorys assurera une réflexion sur le traitement de ces déchets tandis que les intercommunalités étudieront les possibilités de tri à la source pour les habitants et les professionnels.

Les filières de traitement de déchets spécifiques évoluent (fusées de détresse) et d'autres sont en cours de création pour trier encore plus et mieux. Des réflexions sont menées au niveau national pour les déchets du BTP, des jouets et jardinage, des articles de sport.

Et enfin les fêtes de fin d'année sont souvent synonymes d'excès en termes de production de déchets. Ainsi en dernière page vous trouverez des conseils et astuces pour réduire leurs quantités dans vos poubelles.

Excellentes fêtes de fin d'année à tous.

*Bien cordialement*

## COLLECTE SÉPARATIVE DES BIODÉCHETS : CE QUI VA CHANGER POUR LES HABITANTS



«Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, la généralisation de ce tri à la source est prévue d'ici le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, ...)»

Le tri à la source généralisé pourra s'articuler autour de plusieurs solutions avec pour objectif commun d'offrir une solution de tri à la source des biodéchets pour chaque citoyen de France d'ici le 1er janvier 2024. Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire, le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets, par le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeubles, de quartiers, ou encore en établissement), et/ou le déploiement de la collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre.»

Source Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

Sur le territoire de Valorys, les intercommunalités étudient les futures modalités de cette collecte.

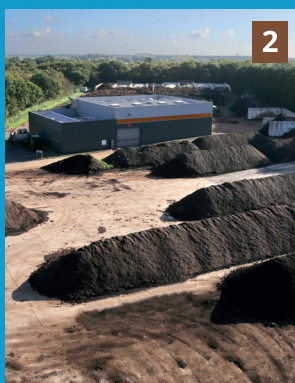


## RÉTROSPECTIVES 2022

**1. Les Estivales des R'.** 2022, enfin un retour à la normale pour nos animations estivales. Le camion podium, le Tri'Ambul, a sillonné nos communes pour animer les plages, marchés et lieux touristiques afin de sensibiliser de manière ludique au tri et au recyclage. 30 animations sur 2 mois avec un public toujours aussi nombreux.



**2. Rencontre avec la Fédération Nationale des Collectivités du Compostage.** Les 16 et 17 novembre derniers les adhérents de la Fédération Nationale des Collectivités du Compostage ont tenu leur assemblée générale sur le site de Valorys de Pluzunet.



Visite de l'unité de compostage de Pleumeur-Bodou et de Pluzunet, découverte de notre belle région et réunion de travail ont animé ces deux journées.

**3. Campings.** Afin de faciliter la gestion des déchets dans leurs structures, un groupe de travail composé d'élus, de techniciens, des offices de tourisme et de représentants des campings s'est réuni pour aborder l'amélioration de la gestion des déchets sur leurs sites.

Après une enquête auprès d'une soixantaine de campings du territoire, plusieurs ont souhaité la visite sur site des techniciens des collectivités (Lannion Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération et l'Île de Bréhat) et de Valorys pour repenser les modalités de collecte (emplacement des conteneurs, nombre, ...) et de supports d'information.

Une journée d'échanges se tiendra en début d'année avec les gestionnaires de camping et l'Union Bretonne de l'Hôtellerie de Plein Air sur le site de Valorys. L'occasion pour l'UBHPA de présenter son kit spécifique gestion des déchets et de découvrir les témoignages et expériences des structures.





## FUSÉES DE DÉTRESSE : LES RÈGLES ÉVOLUENT

Chaque année, sur notre site de VALORYS à Pluzunet des accidents se produisent en raison de la présence de fusées de détresse dans les ordures ménagères et plus particulièrement dans les bennes « encombrants » provenant des déchèteries occasionnant des départs d'incendie jusqu'ici toujours maîtrisés.

Ces équipements de sécurité, obligatoires dans le cadre de la navigation de plaisance, connaissent une durée d'utilisation courte – à peine 3 ans – et font donc l'objet de remplacements relativement fréquents pour ceux qui en possèdent. Le matériel hors d'usage se voit alors parfois déposé dans les bennes « encombrants » voire dans les poubelles individuelles d'ordures ménagères, pouvant causer de graves dégâts.

En effet les fusées de détresse sont des dispositifs sensibles, susceptibles de se déclencher

inopinément après avoir reçu un choc par exemple.

Cela peut être le cas dans une poubelle, un camion de collecte, ou un centre de traitement des déchets. Elles peuvent alors être à l'origine d'incendies importants. C'est pourquoi il est interdit de jeter à la poubelle ou dans les bennes « encombrants » ces déchets explosifs, considérés comme des déchets dangereux.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer gratuitement sans obligation d'achat vos fusées de détresse dans les magasins d'accastillage de votre territoire.**

Retrouvez la liste sur [www.pyreo.fr/les-points-de-collecte](http://www.pyreo.fr/les-points-de-collecte)

## LES NOUVELLES FILIÈRES DE COLLECTE À METTRE EN PLACE

5 nouvelles filières de collecte de déchets devraient voir le jour (initialement au 1<sup>er</sup> janvier 2022) : les produits et matériaux de construction du bâtiment, les articles de sport et de loisirs, les articles de bricolage et de jardin, les jouets et les huiles minérales ou synthétiques.

Force est de constater que leur mise en œuvre a pris quelques retards. Pour celle qui concerne les acteurs du bâtiment l'entrée en vigueur est reportée à janvier 2023.

Ces nouvelles filières sont des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) qui sont des dispositifs d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets qui concernent certains produits.

« Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics. Douze filières de gestion des déchets fonctionnent actuellement selon ce principe en France, qui est l'un des pays ayant le plus recours à ce dispositif. » Ministère de la transition énergétique

Les filières existantes avant la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire, février 2020) On compte actuellement douze filières REP qui concernent :

- les piles et accumulateurs,
- les produits chimiques (DDS),
- les pneumatiques,
- les véhicules hors d'usage (VHU),
- les bateaux de plaisance ou de sport,
- les dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement,
- les médicaments à usage humain.

Les nouvelles filières créées par la loi AGEC La "AGEC" a prévu de créer, de 2021 à 2025, onze filières supplémentaires qui concernent :

- les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment (2022),
- les jouets (2022),
- les articles de sport et de loisirs (2022),
- les articles de bricolage et de jardin (2022),
- les huiles minérales ou synthétiques (2022),
- les emballages professionnels (2025), y compris pour les emballages utilisés par les professionnels de la restauration (2023),
- les produits du tabac (2021),
- les gommes à mâcher (2024),
- les textiles sanitaires à usage unique (2024),
- les engins de pêche contenant du plastique (2025)



- les emballages ménagers,
- les papiers,
- les équipements électriques et électroniques (DEEE),
- les éléments d'ameublement (DEA),
- les produits textiles (TLC),

## TEXTILES, VÊTEMENTS ET CHAUSSURES



**Le jean troué de Roger c'est l'isolant thermique chez Monique**

**Vos vêtements ont de l'avenir. Donnez-les.**

Les textiles et chaussures non utilisables, c'est-à-dire qui ne sont plus portés ou utilisés dans leur fonction d'origine, seront recyclés en énergie ou nouvelle matière première et pourront devenir du nouveau. Et au moins de 100 euros par tonne pour l'industrie (bâtiment, plomberie, automobile...)

## Le bon geste en 2 étapes

1. Rendez-vous sur [refashion.fr/citoyen](http://refashion.fr/citoyen) pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.
2. Déposez vos textiles selon les consignes ci-dessous :



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L).



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L).



Déposez vos **vêtements, linge de maison et chaussures** dans un point d'apport.



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.



Flashez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.



# LES GESTES QUI COMPTENT... À NOËL

## JE RÉDUIS MES DÉCHETS

### Les cadeaux : et si vous pensiez Eco-responsable

Pour les enfants : au lieu des jouets en matière plastique non recyclable, si vous optiez pour des jouets en bois éco-responsables plus respectueux de la planète et surtout de la santé des enfants. Vérifiez bien qu'ils portent le label FSC, ce qui signifie qu'ils sont fabriqués à partir de bois issus de forêts gérées de manière responsable.



### ...ou jouets d'occasion

Pensez aux sites dédiés ou aux recycleries, à Emmaüs, au vide-greniers, retrouvez-vous les acteurs du réemploi sur notre site Valorys.com, rubrique prévention, annuaire du réemploi.

### ...le fait maison : un cadeau sur mesure

Jouez de votre créativité : gourmandises, décorations, cosmétiques... personnalisez vos cadeaux aux goûts de vos invités.



### ...Ou pour finir les cadeaux dématérialisés : une option sympa pour les ados et adultes

Comme des places de concert, de théâtre ou de cinéma, des abonnements...

### Emballages zéro déchet

Stop au gaspillage de papier cadeau qui finissent inévitablement à la poubelle. Utilisez du papier journal qui peut aussi devenir avec de l'imagination, des feutres et des rubans, un joli papier d'emballage. Encore mieux le Furoshiki

cet emballage en tissu venu du Japon, qui est du plus bel effet !

Et pourquoi pas de jolies boîtes type boîte de biscuits pour emballer les cadeaux très facilement.

### A table !

Oubliez vaisselle et serviettes jetables, ressortez la belle vaisselle, nappe et serviettes en tissu : votre table en sera encore plus belle.

### Mon beau sapin

Et si on abandonnait le sapin traditionnel par un sapin fait maison à partir de bout de bois, de palettes.



## JE TRIE BIEN MES DÉCHETS



Vous pensez peut-être que c'est un détail... Et pourtant, Valorys lance un appel : **PAS DE FILETS DE SAPIN DANS LE BAC JAUNE**

Intégrés au recyclage, ces filets sont responsables de multiples casses d'équipements au centre de tri.

Faits de PVC, ils s'étirent et s'infilrent dans les roulements des pièces en rotation, au niveau des tapis de tri ou dans les cribles.

Un arrêt d'une heure sur la chaîne = 8 tonnes de déchets non triés

Alors... n'hésitez plus : jetez votre filet avec les ordures ménagères (poubelle grise ou noire)

## LES CONSIGNES DE TRI

**EN VRAC**  
BIEN VIDÉS  
PAS IMBRIQUÉS

TOUS LES PAPIERS

LES PETITES BOÎTES EN CARTON

LES BOUTEILLES ET POTS EN VERRE

LES BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

LES BOÎTES DE CONSERVE ET LES CANETTES DE BOISSON

PAPIERS CADEAUX SAUF MÉTALLISÉS

LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

LES SAPINS DE NOËL

LES PILES ET ACCUMULATEURS

LES FILETS DE SAPIN

LES COTILLONS

LES BOUCHONS EN LIÈGE

LES COQUILLES DE FRUITS DE MER ET LES RESTES DE REPAS

LES PIEDS DE SAPIN (EN BOIS OU MÉTAUX)

LES GROS CARTONS D'EMBALLAGE

LES POLYSTYRÈNES DE PROTECTION

LES NAPPES ET SERVIETTES EN PAPIER

EN SAC FERMÉ